

COMPTE RENDU DES DECISIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

22 FEVRIER 2019

Présents :

Colette FABRON, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Nathalie JACQUOT, Jean-Marie EMERIC, Christophe BORELLI, Isabelle LOMBARD, Jean-Jacques ALBERT, Geneviève CERAGIOLI, Jean-Louis DONADEY.

Représentés :

Jean-Charles GUIRAN par Colette FABRON, Michel GUILLOT par Eric BARALE, Michèle BORFIGA par Isabelle LOMBARD, Georges BRUN par Geneviève CERAGIOLI.

Après l'appel des Conseillers Municipaux,

Mme Anne-Marie FULCONIS a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des élus le 14 février 2019 par courrier à leur domicile.

Modification de l'ordre du jour

- Ajout de décisions

- * Souscription d'un emprunt pour financer les travaux de refonte de l'espace aquatique d'Auron
- * Souscription d'un emprunt pour financer les travaux de mise en accessibilité et extension du hall d'entrée de la mairie.
- * Classement commune touristique et stations classées.
- * Convention Métropole NCA/ Commune – Déploiement de circuits VTT et VTTAE sur la commune

➤ Approuvées à l'unanimité

Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 20 décembre 2018

➤ Pas d'observation, approuvé à l'unanimité

457/ Révision des statuts du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes Maritimes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, Accepte la révision des statuts du syndicat mixte « Conservatoire Départemental de Musique des A.M.».

458/ Classement commune touristique et station classée

Dans le cadre de l'instruction du dossier de classement de la commune en commune touristique et station classée, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, atteste que la commune de Saint Etienne de Tinée n'a commis aucune infraction aux législations et règlementations sanitaires de son fait durant les 3 dernières années.

459/Création d'un poste en CDI

Suite aux observations de Monsieur le Préfet des A.M. en date du 31 janvier 2019 sur la délibération n° 435 du 30 novembre 2018 relative à la création d'un poste en contrat à durée indéterminée, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, annule la délibération de 30 novembre 2018 et décide la création d'un poste en CDI pour la compétence « animations- évènementiels » conformément aux remarques proposées.

460/ Tarifs complémentaires régie de recettes « Animations – Évènementiels »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, adopte les tarifs de produits complémentaires proposés pour la régie de recettes « animations évènementiels » pour les offices de tourisme de Saint Etienne de Tinée et d'Auron à savoir :

Bougies Auron 19.90 €

Pack Hiver 29.00 €

(1 sac à dos, 1 tour de cou, 1 mug, 1 lampe, 1 paire de gants Auron, 1 grattoir).

461/ Couverture de la piscine d'Auron – Modification du plan de financement

Faisant suite à la délibération n° 395 du 13 avril 2018 approuvant le projet de couverture de la piscine d'Auron, le Conseil Municipal, à la majorité des membres (2 abstentions), sollicite l'aide de l'État dans le cadre de la DETR 2019 afin de compléter le financement du projet.

462/Souscription d'emprunt - Travaux de refonte de l'espace aquatique d'Auron

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité des membres (2 abstentions), la souscription d'un emprunt de 800 000 € auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pour une durée de 30 ans au taux de 1.99% pour financer les travaux de refonte de l'espace aquatique d'Auron.

463/Souscription d'emprunt - Travaux d'accessibilité et extension du hall d'entrée de l'Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité des membres (2 abstentions), la souscription d'un emprunt de 200 000 € auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pour une durée de 30 ans au taux de 1.99% pour financer les travaux d'accessibilité et extension du hall d'entrée de la mairie.

464/ Convention métropole NCA pour le déploiement de circuits VVT et VTTAE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le déploiement des circuits VVT et VTTAE à la journée sur la commune de Saint Etienne de Tinée et la signature d'une convention avec la Métropole NCA fixant les modalités relatives aux modalités d'usage, à l'autorisation de passage, aux aménagements, à l'entretien et à la promotion de ces circuits.

ETAT CIVIL

Le Maire, 
Colette FABRON 